

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REULLE-VERGY

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE

Lundi 10 juillet 2017
20 H 00

Date de convocation
03/07/2017

Séance du 10 juillet 2017
L'an deux mil dix-sept, le dix juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de REULLE-VERGY,
Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil,
Sous la présidence de Madame Aleth DETOT, Maire.

Date d'affichage
03/07/2017

Présents : Mmes et MM Sylvie BARRET, Michelle BERGERET, Laurent BEDENNE, Paul CAGNIANT, Aleth DETOT, Franck MASSON, Lucien MENEGON et Isabelle SION.

Absents avant donné pouvoir : M. Francis NAUDIN pouvoir à Mme Sylvie BARRET.
M. Edouard NAWROCKI pouvoir à M. Paul CAGNIANT.

Madame Isabelle SION a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 8
VOTANTS : 10

N°17/2017 : FORESTIERS DU MONDE

Madame le Maire expose que,

L'association « Forestiers du Monde », représentée par Messieurs Bernard LECLERCQ et Jean-Noël CABASSY, propose d'accompagner les écoliers du RPI et leurs enseignants dans un projet de création forestière pédagogique biodiverse sur le territoire communal de Reulle-Vergy. Cela consiste, dans le temps scolaire, à la conception, avec les écoliers et leurs enseignants, d'une véritable forêt sur la parcelle cadastrée ZE 29, actuellement colonisée par la Renouée du Japon (*Fallopia Japonica*).

Un telle forêt expérimentale vise à répondre à l'ensemble des enjeux forestiers contemporains de préservation de la biodiversité locale tout en luttant contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon dans le cas présent), de lutte contre l'accroissement d'origine anthropique de l'effet de serre, de protection des ressources en eau, des sols et du paysage, de production de bois, d'accueil du public et particulièrement d'éducation à l'environnement des jeunes publics. Les objectifs assignés à cette expérimentation sont tous de même importance et ce en vue de satisfaire conjointement l'ensemble des attentes de la société Civile.

La parcelle communale cadastrée ZE 29 est affectée à ce projet de création forestière pédagogique biodiverse lequel peut se dérouler sur plusieurs années afin d'associer chaque année de nouveaux écoliers.

« Forestiers du Monde », riche des expériences menées sur des communes de Bourgogne notamment, apporte aux écoliers son appui technico-pédagogique bénévole. Elle est reconnue en qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public (agrément 2016-2021).

Pour ce projet, Forestiers du Monde met gratuitement à disposition des écoliers et de leurs enseignants les expositions intitulées « L'effet de serre et la contribution des forêts à sa limitation » ainsi que « Ensemble, produisons de la biodiversité, luttons contre l'effet de serres ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

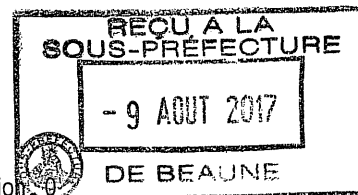
- **DECIDE** d'autoriser ce projet.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

Pour extrait conforme.

Reulle-Vergy le 13 juillet 2017,
Le Maire
Aleth DETOT

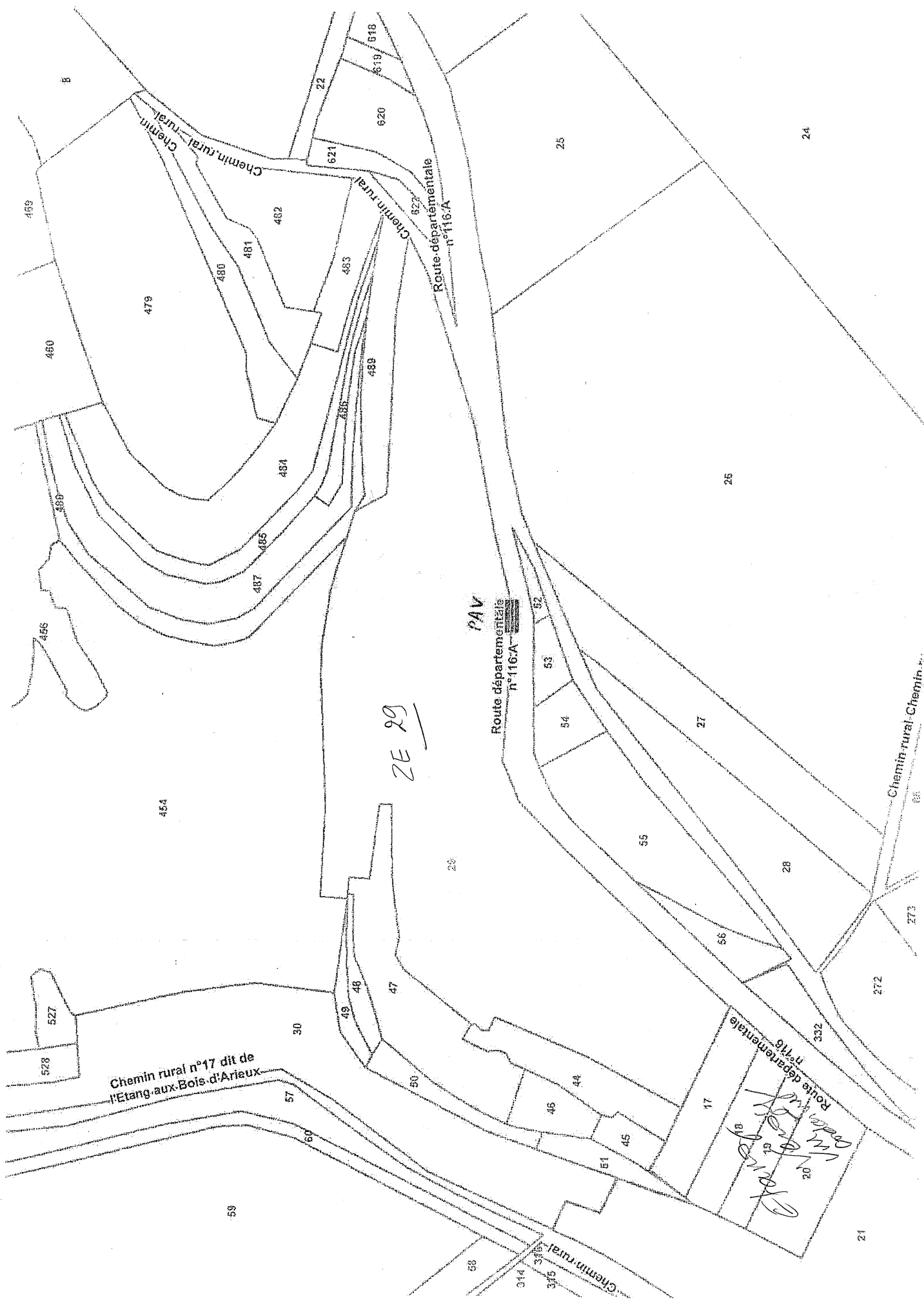


Pour : 10 Contre : 0 Abstention



Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er}
de la loi n°82623 du 22 juillet 1982

Acte adressé à la Préfecture le

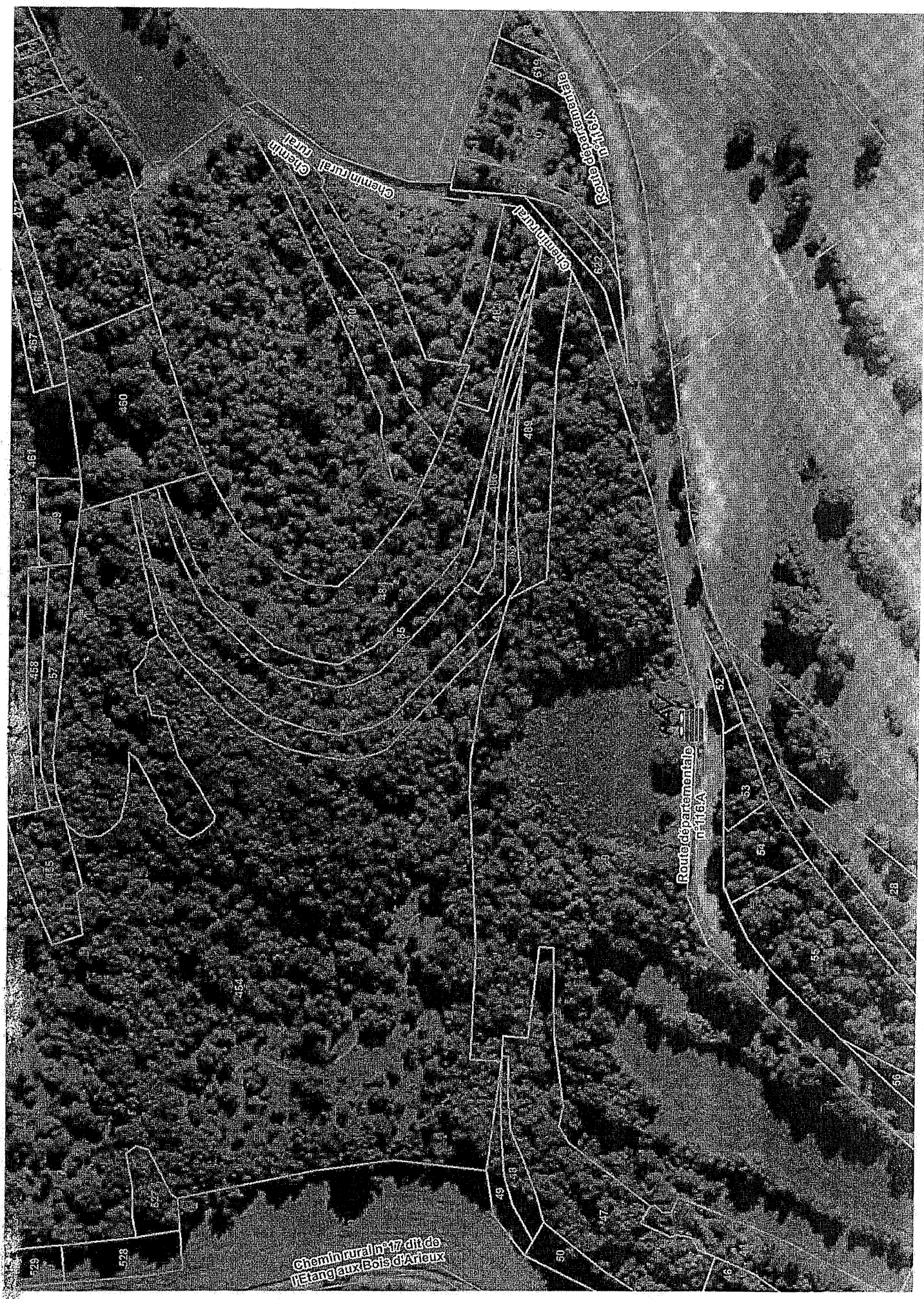


Chemin rural n°17 dit de l'Etang aux Bois d'Arieux

PAV
Route départementale n°116/A

ZE 29

Signature
13/08/20



Chemin rural
n°17

Chemin rural
n°18

Road départementale
n°16A

Road départementale
n°16A

Chemin rural n°17 dit de
l'Etang aux Bois d'Arieux

457 467 458 57 460 461 462 463 464 465 466 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600